



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	Mme Louise BORSATO	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. François DESEILLE	TRAHARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Roland PONSAA	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Commune de Chevigny-Saint-Sauveur - Rénovation du bassin extérieur de la piscine municipale - Modification du plan de financement

Par délibération du 21 juin 2012, le Grand Dijon a attribué un fonds de concours de 131 600 € à la commune de Chevigny Saint Sauveur pour la rénovation du bassin extérieur de la piscine municipale, au titre de son règlement d'intervention de soutien aux équipements sportifs municipaux à vocation supracommunale.

Le fonds de concours ainsi attribué représentait 20 % du montant HT de l'opération, estimée à 658 000 € HT. Le plan de financement adopté par la commune prévoyait également des subventions du conseil régional pour 152 400 €, du conseil général pour 120 000 €, et une attribution de la Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux de 230 300 €.

Le Grand Dijon avait reçu une lettre d'observation du contrôle de légalité sur cette délibération : en effet, le plan de financement prévu laissant à la commune de Chevigny Saint Sauveur une charge résiduelle inférieure à 20 % du coût de l'opération, la Préfecture demandait au Grand Dijon le retrait de la délibération.

Aujourd'hui, à l'issue de l'avancement de l'opération et des réponses des différents co-financeurs, le plan de financement de l'opération a été réactualisé par la commune :

- Coût prévisionnel des travaux hors option : 770 500 € HT (délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012)

- Co-financements obtenus :

- Conseil régional : 150 000 €
- Conseil général : 72 000 €
- DETR : 243 727 €

Dans ces conditions, le fonds de concours de 131 600 € du Grand Dijon permet de laisser au maître d'ouvrage une charge résiduelle supérieure à 20 % du coût de l'opération, et donc d'établir un plan de financement conforme à l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de confirmer** l'attribution d'un fonds de concours de 131 600 € à la commune de Chevigny-Saint-Sauveur pour la rénovation du bassin extérieur de la piscine municipale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur.